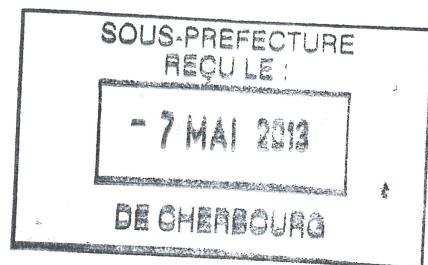


Département de la Manche (50)

P.L.U.

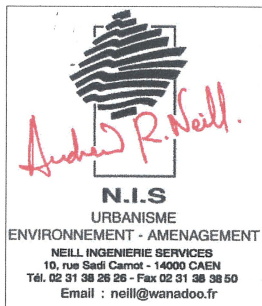


Commune de SAINT JOSEPH

24, le Bourg
50 700 Saint Joseph

Tél : 02 33 40 07 09
Fax : 02 33 40 12 55

Bureau d'étude :



NEILL INGENIERIE SERVICES

10, rue Sadi Carnot
14 000 Caen

Tél : 02-31-38-26-26 Fax : 02-31-38-50-50

Pièce :

5.2

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Zoom sur le Bourg

Pièce n° :	Echelle : 1 / 2 000
------------	---------------------

Nom du fichier :

Observations :

Dates d'arrêt : 11 Juin 2012

Dates d'approbation : 19 Mars 2013

Approuvé par délibération
du 24 10 12 2013

Le MAIRE G FAUREL



N.I.S.

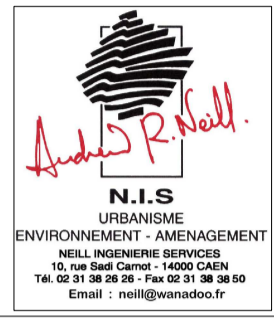
André R. Neill.

P.L.U.

Commune de SAINT JOSEPH

24, le Bourg
50 700 Saint Joseph
Tél : 02 33 40 07 09
Fax : 02 33 40 12 55

Bureau d'étude :



NEILL INGENIERIE SERVICES
10, rue Sadi Carnot
14 000 Caen
Tél : 02-31-38-26-26 Fax : 02-31-38-50-50


Pièce :

5.2

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Zoom sur le Bourg

Pièce n° : Echelle : 1 / 2 000
Nom du fichier :
Observations :
Dates d'arrêt : 11 Juin 2012
Dates d'approbation : 19 Mars 2013



Légende

- : zone urbaine du centre ville de densité forte
- : zone urbaine de densité moyenne
- : zone urbaine de reconstruction - densification et typologie de logement différente
- : zone urbaine à vocation d'équipement public sportif
- : zone urbaine à vocation d'activités
- : zone à urbaniser à court terme
- : zone à urbaniser à court terme et à vocation d'équipement public
- : zone à urbaniser et à vocation d'activités
- : zone naturelle stricte
- : zone naturelle bâtie
- : Zone rurale, densification modérée de l'urbanisation
- : zone agricole
- : Zone agricole protégée
- : Bâti agricole dont le changement de destination est admis
- : Espaces boisés ou espaces verts à préserver
- : Espaces boisés classés
- : Haies à préserver
- : Périmètre de réciprocity (50 ou 100m) autour des bâtiments agricoles
- : Bâtiment agricole
- : Bâtiments existants non repertoriés au cadastre (position informative)

- : Patrimoine bâti remarquable au titre de l'article L123-1.5°7 CU
- : Chemins publics remarquables au titre de l'article L123-1.5°7 CU
- : Chemins privés remarquables au titre de l'article L123-1.5°7 CU
- : Emplacement réservé N°1 : Emplacement réservé à destination de la commune de Saint Joseph
Destination : Parking public
Surface : 1278m²

Prise en compte des risques hydrauliques

- : Inondations par débordement de cours d'eau (aléas fort)
- : Inondations par remontée de nappe souterraine (De 0 à 1m : risque d'inondation des réseaux et sous-sols)
- : Inondations par remontée de nappe souterraine (De 1m à 2,5m : risque d'inondation des sous-sols)